



Karaez / Carhaix le 29.01.2014

Kemennadenn / Communiqué**Kevre Breizh : intégrer les engagements de la Charte européenne des langues dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne**

Kevre Breizh se réjouit de voir qu'une large majorité et une unanimité des députés des cinq départements bretons s'est dégagée à l'Assemblée nationale en faveur d'une ratification de la Charte européenne, et donc d'un soutien aux langues régionales, au breton et au gallo. Ce vote rejoint les différents sondages d'opinion, qui depuis 1992 ont montré que la population bretonne et française est favorable, tant à cette ratification, qu'à la pérennité de leurs langues, malgré un noyau d'irréductibles encore opposés aux principes fondamentaux des droits de l'homme, et au progrès du multilinguisme, facteur de développement sur tous les plans.

Pourtant, le texte constitutionnel devra être amendé pour ne pas s'opposer à l'application sereine de la Charte, voire réduire le statut actuel des langues, et une loi réellement protectrice devra être votée.

Kevre Breizh souligne que l'engagement de ratifier la Charte nécessite « une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder ». Or, aucune ratification formelle n'est nécessaire pour appliquer les 39 dispositions signées par la France concernant l'enseignement, les médias, la culture, la vie économique, sociale et culturelle, la vie publique. Toutes sont déjà déclarées conformes à la Constitution.

C'est pourquoi Kevre Breizh demande que dès maintenant, les dispositions de la Charte européenne des langues régionales soient intégrées au Pacte d'avenir pour la Bretagne, et mises en œuvre de façon résolue, afin de donner une suite concrète à la déclaration de M. Ayrault à Rennes, et à l'engagement du Président de la République.

KEVRE BREIZH

6 plasenn Gwiroù Mab-den / Place des Droits de l'homme,
Ti ar Vro - 29270 **Karaez / Carhaix**

Pgz/Tél : **02 98 73 20 58**
kevre.breizh@orange.fr